

E U R O P A N FR

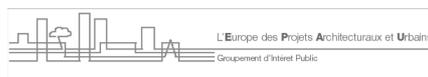


**16<sup>ème</sup> SESSION DU CONCOURS  
EUROPAN EN France  
2020-2021**

**« VILLES VIVANTES »  
Des projets processus créatifs pour régénérer des  
milieux habités**

---

**RECHERCHE DE SITES**



# SOMMAIRE

---

- Le concours Européan .....
- Thème Européan 16 .....
- Les étapes du concours en France .....
- Composition du dossier de candidature.....
- Contact.....
- Annexes
  - 1- Modèle de convention (charte de site) à finaliser en décembre 2020 .....
  - 2- Calendrier prévisionnel .....

# LE CONCOURS EUROSPAN

---

*Participer à Eurospan c'est entrer dans un « éco-système transculturel créatif »*  
Chris Younès, 2016

UN CONCOURS D'IDÉES D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME A DESTINATION DES COLLECTIVITÉS ET DES JEUNES PROFESSIONNELS EUROPEENS, SUIVI D'EXPERIMENTATIONS SUR SITES REELS.

**Eurospan est un concours d'idées d'architecture et d'urbanisme** se déroulant tous les deux ans simultanément dans une vingtaine de pays européens, sur un thème et un règlement communs. Dans chaque pays, des sites sont proposés par des **collectivités territoriales et leurs partenaires**. Ce concours est suivi **d'expérimentations in-situ** pour les équipes sélectionnées.

Il a été **créé en 1988** en Europe sur le modèle français du **PAN**, Programme d'Architecture Nouvelle du Plan Construction qui a consacré toute une génération d'architectes reconnus.

Il est réservé aux **jeunes professionnels de moins de 40 ans** (architectes, urbanistes, paysagistes européens peuvent être représentants d'une équipe qu'Eurospan recommande hybride et internationale).

Depuis 1988, Eurospan :

- facilite le **dialogue sur les modes de faire la ville** à toutes les échelles. Il se distingue par sa dimension européenne et son ancrage local grâce aux collectivités et à ses nombreux partenaires.
- organise la **rencontre** entre de jeunes équipes pluridisciplinaires et les collectivités autour d'un sujet de réflexion contemporain. Suite à quoi s'ouvre l'enjeu de **développer les projets et de les réaliser**.
- accompagne les maîtres d'ouvrage puis les jeunes professionnels tout au long du processus : écriture du dossier de site, analyses des projets rendus, suivi des équipes sélectionnées au concours, aide à l'octroi de subventions grâce à un partenariat historique avec le PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture), accompagnement des équipes et des collectivités par des experts.

En Europe, Eurospan est organisé sous la forme d'une **fédération d'associations** d'une vingtaine de pays réunissant : élus, maîtres d'ouvrage, experts de différentes disciplines dont des architectes et des urbanistes. La coordination scientifique est assurée par le secrétariat européen, **Eurospan Europe**.

En France, le concours Eurospan :

- est piloté par l'Association Eurospan France auxquelles adhèrent les collectivités qui participent au concours
- est un programme du **Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA)**-DGALN. Il est administré par le Groupement d'Intérêt Public GIP-EPAU (ex AIGP) et subventionné par le ministère de la Transition écologique et solidaire, le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et le ministère de la Culture. Il a également un partenariat avec la Cité de l'architecture et du patrimoine qui accueille les principaux événements en France.

Lors de la précédente session E15, qui portait sur le thème de Villes Productives 2 ; ressources, mobilités, équité,

**12 pays et 47 sites** de projets européens ont participé au concours. En France, 9 sites ont été proposés : Aubry, Champigny-sur-Marne, Floirac, Marseille, Pays de Dreux, Port-Jérôme-sur-Seine, Rochefort, Romainville et Saint-Omer.

**166** projets ont été rendus en France, parmi **901** en Europe.

**29** équipes ont été sélectionnées en France (dont deux projets dits *remarqués*), dont plusieurs équipes multinationales. **10** équipes françaises ont par ailleurs été retenues sur les 38 autres sites européens de la session.

# THEME EUROSPAN 16

---

Définition du thème par le Conseil scientifique européen

## VILLES VIVANTES

### Des projets-processus créatifs pour régénérer les milieux habités

#### INTRODUCTION

Dans les conditions de l'Anthropocène, une nouvelle période bio-géologique où les activités humaines à l'échelle planétaire exercent un impact destructeur sur la vie sur terre, comment faire face au changement climatique et aux inégalités ? Comment imaginer d'autres possibilités pour habiter la planète Terre ?

Le thème de la session Eurospan 16 se concentre sur les *villes vivantes* en tant que paradigme, dans lequel peuvent être envisagés de nouvelles synergies entre les dimensions environnementale, biologique, sociale, économique, culturelle et politique.

Ce paradigme amène à penser l'espace en termes de co-évolution et d'interactions, à travailler des dynamiques de projet régénérateur, en alliant vitalités métaboliques et inclusives.

#### VITALITÉS MÉTABOLIQUES

Les vitalités métaboliques vont au-delà du couple binaire nature-culture, permettant ainsi aux projets Eurospan (entrelaçant architecture, urbanisme, paysage) d'identifier et de négocier avec un ensemble de transformations prenant en compte les éléments naturels, comme l'eau, les flux de matières, l'énergie... intervenant dans les cycles de vie. Ces mises en relation génèrent des milieux habités.

Ces milieux sont des écosystèmes complexes générant des flux (entrées et sorties) et en évolution. La mise en place de tels processus cycliques amène les opérations de conception à minimiser l'empreinte environnementale et la consommation de ressources non renouvelables et à promouvoir de nouvelles formes de pratiques d'habiter.

Les vitalités métaboliques engagent des processus de conception à différentes échelles. La compétence du recyclage, l'amélioration des matières organiques ou énergétiques, l'adaptation au changement climatique, l'intégration de la nature et de la biodiversité, sont autant de dimensions que les sites d'Eurospan 16 devraient déclencher pour qu'ils puissent être transformables en écosystèmes, entre nature et culture.

Les projets, pour être primés, devraient traduire, dans leurs propositions, cette dynamique métabolique.

## **VITALITÉS INCLUSIVES**

Les milieux urbains sont confrontés à des inégalités croissantes et à des conflits produits par l'invisibilité, par l'exclusion et la marginalisation, l'inaccessibilité au logement, au travail, à l'éducation et aux services publics. Pour lutter contre ces ruptures sociales, aujourd'hui les milieux habités doivent devenir des lieux d'application de nouvelles politiques et pratiques inclusives.

Les vitalités inclusives mettent au premier plan les modes de faire qui peuvent permettre d'établir une justice territoriale articulant le social avec l'écologique. Les questions d'accessibilité aux infrastructures publiques et à l'habitat devraient occuper une place prépondérante, favorisant la convivialité. Prendre soin des milieux vivants pourrait promouvoir l'inclusion en transformant les espaces ségrégués en lieux d'échange, de co-apprentissage et de biodiversité. Cela pourrait permettre de nouvelles narrations inclusives des milieux habités à travers les différentes échelles et l'intergénérationnel, mobilisant des formes de démocratie collaboratives.

Dans le choix des sites, dans les cadres programmatiques qui accompagnent leur évolution et dans les propositions des concurrents, Europan 16 mettra l'accent sur cette prise en considération de la dimension inclusive des milieux habités.

## **CONCLUSION**

Pour faire face aux urgences sociétales et environnementales, sont en jeu de nouvelles dynamiques créatives et responsables de projet à même de renouer avec les rythmes et cycles de la nature vivante associant vitalités métaboliques et inclusives.

Les sites d'Europan 16 dans leurs objectifs de transformation devront donc prendre en compte ces deux dimensions. Comment le projet peut-il mettre en espace tout en les ménageant, ressources, biens communs, recyclages, hybridations, mises en partage et temporalités ? Telle est la question posée pour Europan 16.

## ECHELLES ET DÉFINITION DES SITES

Les sites doivent clairement définir deux aires différentes en relation à leurs échelles.

- **L'aire de réflexion (périmètre rouge)** comprend le contexte large du site avec les principaux paramètres qui l'affectent (éléments naturels, infrastructures de mobilité, cadre environnemental et programmatique...)

- **L'aire du projet (périmètre jaune)** est la zone sur laquelle il est demandé de développer un projet plus détaillé.

Les deux aires, rouge et jaune, sont en complémentarité et ont les effets l'une sur l'autre.

Les sites peuvent être à des échelles variées, correspondant à des intérêts divers des différents acteurs des sites, liées aux différents processus souhaités après le concours, dans 3 catégories :

### **ECHELLE S : MISSION D'IMPACT**

Des petits sites, mais qui ont toujours pour mission de déployer des effets plus importants à l'échelle urbaine.

### **ECHELLE L : MISSION D'ARTICULATION**

Des sites de taille moyenne – entre échelle urbaine et architecturale – avec pour mission de répondre à la logique spécifique du site, mais en s'articulant à son environnement plus large.

### **ECHELLE XL : MISSION DU TRANSLOCAL**

De très grands sites, qui prennent en compte les coévolutions des enjeux économiques, écologiques, infrastructurels et géopolitiques à grande échelle sur un territoire, mais en les articulant à une ou des échelles plus petites.

Quelles que soient les échelles des sites, S, L ou XL, leur transformation doit permettre d'entrelacer les échelles entre elles.

*European Europe, Novembre 2019*

# LES ÉTAPES DU CONCOURS EN FRANCE

---

## ETAPE 1 - CHOIX DES SITES ET CANDIDATURES – 2020

### LA SELECTION – JANVIER A NOVEMBRE 2020

Les collectivités européennes soumettent leurs candidatures auprès des structures nationales. Chaque structure nationale sélectionne les sites de son pays à partir des dossiers de candidatures dans lesquels sont détaillés les problématiques et les enjeux du site au regard du thème de la session.

En France, cette première étape est accompagnée par European France qui assiste les collectivités et leur partenaires intéressés pour proposer un site.

European préconise des sites alliant plusieurs partenaires dès le concours, en phase avec la pluralité des acteurs de la transformation urbaine : communes, communautés de communes et communautés d'agglomération, pôles métropolitains, régions, établissements publics, aménageurs, universités, associations, partenaires privés, maîtres d'ouvrage publics et privés...

Le concours porte en principe sur deux ou trois échelles territoriales de projet et de propositions : une aire de réflexion grand paysage, une aire de réflexion urbaine pouvant aussi être rurale, une aire de projet). Il est également possible d'introduire des notions de multi-sites, voire de thématiques exploratoires liées à un ou plusieurs sites dans la ville ou dans un paysage élargi.

Un **Comité d'orientation des sites** est organisé ensuite par European France en **Novembre 2020**. Il a pour but de présenter les sites français candidats à la 16<sup>e</sup> session du concours, en présence des représentants des sites, des membres du jury, des experts de sites et de personnalités invitées. Cet événement permet de valider la participation des sites à la session, en partageant sur les enjeux et objectifs de chacun ; la participation sera ensuite entérinée par la signature d'une convention (la Charte des sites).

### LE MONTAGE DES DOSSIERS DE SITES – NOVEMBRE A FEVRIER 2020

Une fois les sites retenus, l'équipe European France, les experts de sites rencontrent les partenaires locaux afin d'appréhender les éléments à développer dans les dossiers de site. European France mobilise des experts de site pour assister les collectivités et leurs partenaires afin de préparer le dossier qui sera remis aux candidats lors du lancement du concours en AVRIL 2021.

En parallèle, la commission scientifique européenne classera les sites par familles thématiques.

### LE FORUM EUROPEEN INTERSESSIONS E15-E16 – Janvier 2020 – forum prévu à distance en raison de la crise sanitaire

Il s'agit d'un événement européen qui réunit :

- **le forum des résultats European 15** avec tous les protagonistes de la session, y compris les équipes sélectionnées, pour débattre des premières suites et réalisations.

- **le forum des sites European 16** où les représentants des sites et les membres du jury sont invités à débattre du thème « Villes vivantes ». Pour les débats, la commission scientifique a l'habitude de classer les sites par familles thématiques.

---

☞ La participation à une session European coûte 75 000€ à une collectivité et à ses partenaires qui peuvent partager la contribution, payable sur deux années en 2021 et 2022. European France peut conseiller sur le choix des partenaires qu'il serait judicieux d'associer.

## **ETAPE 2 – LANCEMENT DU CONCOURS, ORGANISATION DU JURY EN FRANCE ET SELECTION DES PROJETS - 2021**

### **LANCEMENT DU CONCOURS – AVRIL 2021**

Le concours est lancé en ligne sur le site web d'Europan Europe. Les candidats découvrent l'ensemble des sites européens partenaires de la session et peuvent s'inscrire sur l'un ou plusieurs d'entre eux (pour la session 15, 2 sites par pays maximum)

Les candidats doivent prendre connaissance du règlement du concours qui s'applique à tous et organise le lancement et la réception des projets à l'échelle européenne.

**Les rendus sont anonymes.**

### **VISITES DE SITES EN FRANCE – AVRIL A MAI 2021**

Les représentants de sites co-organisent avec Europan France des rencontres avec les candidats in-situ. Une visite type dure une demi-journée et réunit les représentants des sites, un représentant d'Europan France, l'expert en charge du site et les candidats intéressés pour répondre sur le site en question. Elle peut être éventuellement élargie à un format d'une journée sous forme d'ateliers.

Cet évènement a pour but de présenter le site (les grands projets en cours et à venir, les attentes de la ville pour le concours Europan, les périmètres de réflexion et projet, etc) puis d'effectuer une visite du site qui est filmée et mise à disposition par Europan France.

### **RENDU DU CONCOURS – MI-SEPTEMBRE 2021**

Le rendu du concours se fait numériquement (via le site web d'Europan Europe) et jusqu'à maintenant sous la forme de 3 panneaux A1 et d'un livret A4 d'explications du propos (à confirmer par le règlement du concours E16).

Europan France réceptionne les projets rendus en France, les communique à la commission d'expertise pour analyse technique ainsi qu'aux représentants des villes et aux membres du jury.

### **ANALYSE ET SELECTION DES PROJETS – MI-SEPTEMBRE > NOVEMBRE 2021**

Le jury national ainsi que les représentants des sites examinent l'ensemble des propositions rendues au concours et prennent connaissance de l'analyse détaillée des projets par une commission d'expertise missionnée par Europan.

L'ensemble des protagonistes (jury, villes et experts) se réunit lors des deux tours du jury.

En octobre 2021, lors du **1<sup>er</sup> tour**, elle examine les projets au regard du thème du concours et présélectionne au maximum **20% des projets**.

Entre les deux tours du jury, experts, membres des jurys, représentants des sites européens se retrouvent lors d'un **Forum européen des Villes et des Jurys** (NOVEMBRE 2021), pour débattre et échanger autour des projets finalistes. Cette étape est primordiale pour le choix final.

Lors du **2<sup>e</sup> tour** en NOV ou DEC 2021, l'assemblée analyse de nouveau les projets présélectionnés en fonction de leurs qualités innovantes et de leur adéquation aux attentes des villes. Les représentants de celles-ci et leurs partenaires participent à l'ensemble des délibérations et donnent leur avis. **Trois projets par site sont finalement sélectionnés.**

Seuls les membres du jury désignent par vote les primes, Lauréat, Mentionné, Mention spéciale, au regard de la totalité des sites. Les primes sont payées aux candidats par le GIP-EPAU.

### **ANNONCE DES RESULTATS – FIN DECEMBRE 2021**

Les résultats sont publiés officiellement dans la presse et en ligne sur le site web d'Europan Europe, fin novembre 2021.

Europan France organise le jour même ou dans les jours suivants, un évènement festif d'annonce des résultats à Paris en présence des équipes sélectionnées, des représentants des sites, des membres du jury et des institutions parties prenantes d'Europan devant un large public.

## **VALORISATION DES PROJETS - 2022**

European valorise et communique les projets sélectionnés à l'échelle nationale, européenne et internationale, par le moyen d'expositions, de rencontres et de publications dont deux catalogues des résultats par session, l'un européen et l'autre national.

---

## **ETAPE 3 – LES SUITES DU CONCOURS - 2022**

L'un des objectifs du concours est de permettre aux équipes sélectionnées et aux collectivités participantes d'expérimenter des propositions.

Pour se faire, European France continue d'assister les collectivités et les équipes de jeunes professionnels. Plusieurs processus de projets ont été mis en place depuis la création du concours expérimental.

Cela commence souvent par des études de faisabilité comprenant des ateliers de concertation et de partage autour des projets sélectionnés.

Ensuite, des phases de consultation des trois équipes entre elles peuvent être lancées sur la base d'un cahier des charges co-construit afin d'aboutir à un marché d'études urbaines pré-opérationnelles (accord-cadre) de maîtrise d'œuvre urbaine et/ou opérationnelle.

Des phases de réalisation de programmes peuvent être initiées avec des maîtres d'œuvre publics ou privés, partenaires dès le début du concours.

Le concours European est compatible avec **l'article 97 du décret 2016-360 du 25 mars 2016**, relatif aux marchés publics.

La re consultation des 3 équipes jusqu'à réalisation architecturale et/ou paysagère n'a pas de limite, à condition de se situer toujours dans le périmètre rouge (dit de réflexion) et que le maître d'ouvrage soit identifié parmi les partenaires (financier ou pas) du concours. European France conseille et assiste sans limite de temps les participants aux sessions (pour autant sans statut d'AMO opérationnel).

---

# COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

---

Vous êtes un.e représentant.e d'une collectivité territoriale, d'une agence d'urbanisme, d'un CAUE, d'un établissement public etc... **le concours Europan vous intéresse ?**

Contactez-nous ! Par mail à [contact@europanfrance.org](mailto:contact@europanfrance.org) ou par téléphone au 01 48 57 72 66.

Nous sommes à votre écoute pour évoquer le sujet que vous voulez présenter, convenir d'un rendez-vous téléphonique et/ou in situ et vous assister.

En parallèle, si vous avez déjà une idée précise d'un site à proposer, vous pouvez déjà nous envoyer un dossier de candidature, même esquissé, comprenant :

1- Une **note explicative** des enjeux au regard du thème et de l'intérêt de la ville et/ou du maître d'ouvrage (2 pages)

2- Une **fiche d'identification du site**:

Le nom et la fonction d'un.e chef.fe de projet, référent Europan, chargé.e de fournir à Europan France les éléments du dossier de candidature ainsi que les noms des partenaires et acteurs du projet (liste non exhaustive jusqu'au lancement du concours).

3- Un **plan à large échelle de situation**

4- Un **plan de périmètre esquissé du secteur de réflexion et de projet**

5- **D'autres documents graphiques** au choix

Ce dossier préfigure la fiche synthétique du site qui sera à mettre au point pour le Comité d'orientation des sites en NOVEMBRE 2020 (voir exemple d'un site Europan 15).

# CONTACT

---

## **ASSOCIATION EUROPAN FRANCE**

16 bis rue François Arago

93100 Montreuil

01 48 57 72 66

-

[contact@europanfrance.org](mailto:contact@europanfrance.org)

[www.euopanfrance.org](http://www.euopanfrance.org)

## **BUREAU DE L'ASSOCIATION EUROPAN FRANCE :**

Alain Maugard, Président

Barthélémy Raynaud, Vice-Président

Corinne Bertone, Trésorière

Isabelle Moulin, Secrétaire générale et Directrice du programme European

## **EQUIPE DE PROJETS :**

Isabelle Moulin, directrice de projets

[i.moulin@europanfrance.org](mailto:i.moulin@europanfrance.org)

00 33 (0)6 42 65 75 04

Mimrose Akbar, assistante de projets

[m.akbar@europanfrance.org](mailto:m.akbar@europanfrance.org)

Louis Vitalis, chargé de projets

[l.vitalis@europanfrance.org](mailto:l.vitalis@europanfrance.org)

## **GIP EPAU / PUCA**

Grande Arche de la Défense – Arche Sud

92055 La Défense Cedex

Hélène Peskine, Directrice générale du GIP-EPAU et Secrétaire permanente du PUCA

[www.urbanisme-puca.gouv.fr](http://www.urbanisme-puca.gouv.fr)

E U R O P E  
P A N



**PUCA**  
plan  
urbanisme  
construction  
architecture

